

**Durée :**

**1 jour (7 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Toute personne du service paie, chargée de la mise en place du prélèvement à la source et/ou amenée à répondre aux questions des salariés sur le prélèvement à la source.

**Notre intervenant :**

Formatrice consultante spécialisée en paie et cotisations sociales. Plus de 100 jours par an spécialisée aux techniques de paie dans différents secteurs d'activités comme responsable du département social et paie en cabinet comptable et responsable paie et administration du personnel en multinationale.

**L'organisation :**

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** à déterminer

**Horaires :** 08h30 17h00

**Coût par participant :**

**390 € HT (468 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**LES OBJECTIFS :**

- Comprendre le fonctionnement du prélèvement à la source et ses problématiques de mise en place,
- Etre capable de répondre aux principales questions des salariés.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

Nombreux exposés explicatifs et exemples d'illustration. Examiner des cas concrets rencontrés sur le terrain.

Remise d'un support de formation à chaque stagiaire. Quizz de validation des acquis en fin de stage.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **La réforme : enjeux et calendrier de mise en oeuvre.**

■ **La collecte du taux par l'employeur**

- Différentes modalités de collecte,
- De quel taux parle-t-on ?

■ **Le calcul du net imposable et de l'assiette du prélèvement à la source**

- Sécuriser le net imposable : connaître ses composantes et savoir le contrôler,
- Les points de vigilance en cas d'assiette du prélèvement à la source différente du net imposable.

■ **Le prélèvement à la source et le bulletin de paie**

- Les nouvelles rubriques.

■ **Déclarer et reverser la retenue à la source**

- Planning,
- Modalités pratiques : la DSN et ses nouvelles rubriques,
- Le versement du précompte,

- Les sanctions en cas de manquements de l'employeur.

- **La phase de préfiguration**
- **Faire face aux situations particulières de ses salariés**
- **Les problématiques liées à la protection des données**